

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CANTON DE BREBIERES

DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 1^{er} octobre à 9H00, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme DUBOIS Corinne, Maire, en suite de convocation en date du 27 septembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents :

Mme DUBOIS Corinne, Maire, Mme HERMANT Marie-Pierre, Adjointe, Mme DUSAUTOIR Sandra, Mr PETIT Bruno, Conseillers Délégués, Mr HERBIN Benoit, Mr HOUZIAUX Georges, Mme DELABRE Nadine, Mr PRUVOST Jean-Bernard, Mme OLRY Elisabeth, Mme GODART Sarah, Mr OBRY Benoit, Mme VAN AUDEKERK Bérénice, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme BACQUET Isabelle ayant donné pouvoir à Mr HOUZIAUX Georges

Mr BLONDIN Franck

Mr TILMANT Lucas ayant donné pouvoir à Mr HERBIN Benoit

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que les conditions de quorum étaient atteintes. Mme VAN AUDEKERK Bérénice est nommée secrétaire de séance. Mmes DUSAUTOIR Sandra et Bérénice VAN AUDEKERK sont nommées Assesseurs. Les comptes-rendus de Conseil Municipal des 30 mai 2022 et 21 septembre 2022 sont approuvés à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

Suite au décès de Mr LEMPREUR Michel un siège de conseiller municipal devient vacant. Selon l'article L270 du Code Electoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». Conformément à ces dispositions, Mr TILMANT Lucas est installé en qualité de conseiller municipal et le conseil municipal en prend acte. Selon l'article L2121-21 le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'ensemble des scrutins.

1.1 Fixation du nombre d'adjoints et élection

Mme la Maire rappelle que par délibération du 26 mai 2020, le conseil municipal avait décidé de créer deux postes d'adjoints. Mme la Maire expose au Conseil les différentes options qui peuvent désormais être mise en place. Il est proposé au Conseil d'élire un nouvel Adjoint et de désigner, dans l'ordre du tableau, Mme HERMANT Marie-Pierre pour 1^{ère} Adjointe. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Selon l'article L2122-7-2 du CGCT, « quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, celui-ci est choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder ». Mme la Maire fait appel à candidatures. Mr HERBIN Benoit se porte candidat au poste de 2^e adjoint. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

1.2 Modification des commissions

Suite au courrier de Mme BACQUET Isabelle en date du 28 juin 2022 adressé à Mme la Maire lui demandant de lui retirer sa délégation de la commission municipale Animation, Culture, Sports, Vie Associative et suite au décès de Mr LEMPREUR Michel 1^{er} adjoint et responsable de la Commission Travaux, Urbanisme, Sécurité, Environnement, Mme la Maire propose de redéfinir les 5 commissions comme suit : Travaux et Finances ; Enfance et Jeunesse ; Communication et Numérique ; Cadre de vie et vie sociale et Appel d'offre. Le conseil accepte à l'unanimité.

et Numérique, Cadre de vie et Vie sociale et Appel d'offre. Le conseil accepte
POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

1.3 Désignation des conseillers délégués

Mme la Maire propose de ne conserver que 2 postes de conseillers délégués. Mme DUSAUTOIR Sandra et Mr PETIT Bruno restent ainsi élus conseillers délégués.

1.4 Répartition des conseillers municipaux dans chaque commission

Mme la Maire fait appel à candidature pour siéger au sein de chaque commission :

	Travaux et Finances	Enfance et Jeunesse	Communication et Numérique	Animation vie sociale et Cadre de vie	Appel d'offres
Mme la Maire	Présidente				
Mme HERMANT	Responsable	x	x	x	Titulaire
Mr HERBIN	x	Responsable	x	x	Suppléant
Mme DUSAUTOIR		x		Responsable	Suppléante
Mr PETIT			Responsable		
Mr HOUZIAUX	x	x	x		Titulaire
Mme DELABRE	x			x	
Mr PRUVOST	x		x		Titulaire
Mme OLRY		x		x	
Mme BACQUET	x			x	Suppléante
Mr BLONDIN			x	x	Suppléant
Mme GODART		x		x	
Mr OBRY				x	
Mme VAN AUDEKERK				x	
Mr TILMANT	x				Titulaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette répartition à l'unanimité.

1.5 Montant des indemnités d'élus

Mme la Maire propose de conserver les mêmes montants d'indemnités pour la Maire et les adjoints et de doubler le montant des indemnités des conseillers délégués dans la mesure où leur nombre passe de 4 à 2 et que leur champ de compétence sera élargi. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1.6 Nouvelles adhésions SIDEN-SIAN

7 nouvelles communes ont sollicité leur adhésion au SIDEN SIAN : Vendeuil (EP), Hermies (EP, AC et DECI) et Eterpigny, Oppy, Gondecourt, Neuville sur Escaut et Moeuvres pour la compétence DECI. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

1.7 CC OSARTIS- MARQUION : Commission locales d'évaluation des charges transférées (CLECT)

La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPCI, du fait des compétences transférées par les communes membres. La composition de la CLECT a été fixée par délibération du conseil communautaire du 16/09/2020. Chaque commune y est représentée par 1 titulaire et 1 suppléant qui doivent être désignés par le conseil municipal. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de Mme DUBOIS Corinne comme membre titulaire et Mme HERMANT Marie-Pierre comme membre supplément. Mr HOUZIAUX Georges appelle à la vigilance des membres sur l'effet rétroactif à appliquer compte tenu de la périodicité aléatoire de tenue de cette commission.

1.8 CC OSARTIS- MARQUION : Adhésion au syndicat mixte de France Mobilités

Le conseil communautaire, en date du 29 juin 2022, a approuvé l'adhésion de la CCOM au Syndicat Mixte des HDF. Cette adhésion doit être confirmée à la majorité qualifiée des conseillers municipaux des 49 communes membres. Mme la Maire sollicite ainsi la validation de cette adhésion et demande l'autorisation de signer tout document se rapportant à cette affaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2. FINANCES COMMUNALES

Mme la Maire propose de reporter la présentation des tarifs 2023 (cantine et centre de loisirs) et le changement de rémunération des animateurs du centre de loisirs.

2.1 Gel des loyers des logements communaux

Mme la Première Ministre a sollicité des municipalités un gel temporaire et exceptionnel des loyers pour 12 mois afin d'empêcher temporairement l'envolée des loyers suite à l'inflation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2.2 Admissions en non-valeur

Sur demande du Trésor Public, Mme la Maire propose de passer 3 admissions en non-valeur suite aux relances sans effet du Trésor Public. Crédances de 2019 d'un montant respectif de 2,73€, 4,55€ et 20,05€.

POUR : 12 ABSTENTION : 2 CONTRE : 0

2.3 Droit de place pour commerces ambulants

Afin d'être en conformité avec la réglementation la Commune doit facturer un droit de place pour chaque commerçant ambulant s'installant, avec autorisation municipale, sur la voie publique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du droit de place à 20 euros par an et par commerçant.

2.4 Nomenclature budgétaire et comptable – M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 a été instaurée en 2015 et deviendra obligatoire pour tout le secteur public local d'ici le 1^{er} janvier 2024. La loi NOTRe nous conseille d'anticiper cette échéance pour application au 1^{er} janvier 2023. Mme la Maire présente ainsi au conseil municipal l'ensemble des évolutions concernant cette réforme des normes comptables. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets M14 de la commune vers le M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

3. INFORMATIONS DIVERSES ET RETOUR DES COMMISSIONS

- Commission cadre de vie : organisation de la semaine bleue (31 visites à domicile avec masque), campagne de stérilisation des chats (objectif de 10).
 - Commission jeunesse : préparation du centre de loisirs d'automne. Grande difficulté à recruter des animateurs.
 - Commission numérique : projet d'atelier numérique le samedi après-midi, hébergement de la messagerie chez OVH vs TELMEDIA dont le service était défaillant
 - Commission travaux : pose des défibrillateurs, préparation du plancher du clocher de l'église, pose des rideaux à l'école, suivi des dossiers salle polyvalente et parking du stade.
 - Un débat est ouvert sur les opérations à mener pour que la commune puisse réaliser des économies d'énergie. Parmi les idées recensées : baisse de l'éclairage public en pleine nuit avec pose d'horloges, concentration des illuminations de Noël, passage à l'éclairage LED à la salle des fêtes, isolation des combles de la mairie, isolation par l'extérieur de la salle des fêtes, rappel du bon usage des lumières et du chauffage etc.

En l'absence d'autre question la séance est levée à 10H47.